VIGOULET-AUZIL

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DOSSIER DE REINSCRIPTION

ECOLE, RESTAURATION SCOLAIRE

Documents obligatoires à fournir pour chaque enfant

- ☐ Fiche d'inscription au restaurant scolaire
- ☐ Fiche de renseignements mairie pour l'ALAE
- ☐ Autorisations diverses
- ☐ Fiche sanitaire de liaison
- ☐ Attestation d'assurance responsabilité civile extrascolaire où figurent le nom et le prénom de l'enfant

Au cas par cas

- ☐ En cas de séparation, copie du jugement concernant la garde de l'enfant
- ☐ Protocole d'Accord Individualisé (PAI) si nécessaire ou certificat médical et ordonnance en cas de prescription médicale
- ☐ Autorisation sortie du bus scolaire (pour les élèves de Rebigue et Mervilla)

Pour les dossiers d'inscription ALAE, veuillez-vous rapprocher de Barbara LOGGIA dès la rentrée scolaire

VIGOULET-AUZIL

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

FICHE D'INSCRIPTION au restaurant scolaire Pour l'année 2022/2023

Je soussigné(e) : (Père, mère ou tuteur) :_____

N° Tél père: _____ N° Tél mère: _____

demande l'inscription de mon enfant :

Nom et prénom de l'enfant : _____

Adresse : _____

CP/ Ville : _____

Classe : _____

afin de lui permettre de prendre ses repas au restaurant scolaire, tous les :

□ Lundi □ Mardi □ Jeudi □ Vendredi

Cocher la (les) cases correspondante(s)

et ce, dès le premier jour de la rentrée **Ou** à partir du (préciser la date):

J'atteste que mon enfant n'a pas d'allergies alimentaires, à défaut, j'atteste avoir fourni le protocole d'accueil individualisé (PAI) correspondant.

Je souhaite une éviction alimentaire pour mon enfant (si oui, laquelle) :

Pour toute modification relative à l'inscription ci-dessus, je m'adresse à la Mairie, ***avant le mardi 17h00, pour une prise en compte la semaine suivante sur l'adresse mail mairie notée en bas de page.***

Si votre enfant est inscrit à la restauration, il sera automatiquement inscrit à l'ALAE sur la pause méridienne. Merci de bien vouloir compléter le fiche d'inscription correspondante.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire et de l'ALAE et m'engage à me conformer à son contenu.

Date et signature

VIGOULET-AUZIL

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MAIRIE
Pour l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (A.L.A.E.)
pour l'année 2022/2023

FREQUENTATION ENVISAGEE (Merci de cocher les cases correspondantes)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin de 7 h 45 à 8 h 35					
Midi	*si votre enfant est inscrit à la restauration, il sera automatiquement inscrit à l'ALAE sur la pause méridienne*				
Soir de 15 h 45 à 17h15			/		
Soir de 17h15 à 18 h 30			/		

Nom de l'enfant: _____ Prénom de l'enfant: _____
Classe : _____ Date de naissance : _____
Adresse : _____
CP/ Ville: _____

Renseignements concernant la famille :
Fratrie (Prénom, Nom, Classe):

Parent 1 : Père, Mère, Tuteur *(Rayer les mentions inutiles)*
NOM Prénom : _____
Adresse si différente de celle l'enfant :_____
Téléphone Portable : _____ Profession :_____

Parent 2 : Père, Mère, Tuteur *(Rayer les mentions inutiles)*
NOM Prénom : _____
Adresse si différente de celle l'enfant :_____
Téléphone Portable : _____ Profession :_____

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir respecter les horaires de fermeture de l'ALAE (18h30) afin de ne pas perturber l'emploi du temps du personnel municipal.

Si vous êtes *exceptionnellement* retardé(e), vous êtes prié(e) de bien vouloir prévenir Barbara au 06.71.87.87.22 ou à l'école de Vigoulet-Auzil au 05.61.73.38.83. Merci

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire et de l'ALAE et m'engage à me conformer à son contenu.

Date et signature

VIGOULET-AUZIL

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Je soussigné (e)

.....

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Autorise N'autorise pas *

Mon enfant..... à être photographié(e) et / ou filmé(e) lors des activités scolaires et périscolaires ainsi que la diffusion de ces photos ou vidéos pour l'ensemble des publications ou expositions, dans le cadre de ses actions de communication institutionnelle pour une durée indéterminée.

AUTORISATION DE SORTIE DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS

Autorise N'autorise pas *

Mon enfant..... à participer aux activités et sorties organisées au sein et à l'extérieur du site scolaire et à utiliser les moyens de transports pour s'y rendre.

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER MON ENFANT EN CAS D'EMPECHEMENT DES PARENTS

Personne 1: NOM ..... Prénom:.....
Lien avec l'enfant: ..... Téléphone :.....

Personne 2: NOM ..... Prénom:.....
Lien avec l'enfant: ..... Téléphone :.....

Personne 3: NOM ..... Prénom:.....
Lien avec l'enfant: ..... Téléphone :.....

Personne 4: NOM ..... Prénom:.....
Lien avec l'enfant: ..... Téléphone :.....

Fait à ..... le.....

Signature :

* Rayer la mention inutile

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES ☐ oui ☐ non
MEDICAMENTEUSES ☐ oui ☐ non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : ☐ oui ☐ non
Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non
.....
.....
.....

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...
.....
.....
.....
.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....
ADRESSE :..... .....
....
TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL.....
TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : : NOM : ..... PRÉNOM : .....
ADRESSE :..... .....
....
TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL.....
TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :

VIGOULET-AUZIL

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT A LA SORTIE DU BUS SCOLAIRE

Ce document ne s'adresse qu'aux élèves de **Mervilla et Rebigue** qui prennent la navette scolaire du Conseil départemental. Cette autorisation est destinée à l'accompagnateur du bus et vient en complément de l'inscription à effectuer sur le site internet du Conseil départemental : https://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr/

Je soussigné(e) Mme – Mr _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse : _____

Nom Prénom de l'enfant : _____

Classe : _____

Nom Prénom - 1 _____ **Téléphone** _____

- 2 _____ **Téléphone** _____

- 3 _____ **Téléphone** _____

- 4 _____ **Téléphone** _____

Prendra les transports scolaires : (cocher les cases correspondantes)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	☐	☐	☐	☐	☐
Midi			☐		
Soir	☐	☐		☐	☐

Désignation de l'arrêt où l'enfant doit monter ou descendre du bus

Arrêt de bus : _____

Fait à .....le .....
Signature des parents ou du représentant légal :

MAIRIE DE VIGOULET-AUZIL – PLACE ANDRE MARTY -31320 Tel : 05 61 75 60 19 mairie.vigoulet-auzil@orange.fr

VIGOULET-AUZIL

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

REGLEMENT INTERIEUR

DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (ALAE)

1 - Règles générales

L'ALAE et le restaurant scolaire sont ouverts à tous les enfants fréquentant l'établissement scolaire. Ils ne revêtent **aucun caractère obligatoire** et sont gérés directement par la Mairie.
Le présent règlement est remis aux parents en début d'année scolaire. Dès lors où votre enfant est inscrit, vous approuvez ce règlement.

2 - Heures d'ouverture

Le restaurant scolaire fonctionne avec un ou deux services de 11h45 à 13h20.
Les horaires de l'ALAE sont du lundi au vendredi de **7h45** à 8h35, de 11h45 à 13h20 et de 15h45 à **18h30**,
Le mercredi de **7h45** à 8h35 et de 11h45 à **12h15**.

Dans le cadre de l'ALAE du soir, les enfants se verront proposer des activités, après un temps libre d'environ 30mn. Les parents devront récupérer leurs enfants soit avant ce temps libre, soit après les activités afin de ne pas perturber celles-ci.
Dans la mesure du possible, des activités différentes seront proposées en fonction des tranches d'âge.

3 - Inscription à l'ALAE et/ou à la cantine

Rappels : ► extrait du règlement intérieur de l'Ecole : « Les enfants ne restant pas à la cantine doivent être repris au plus tard à 11h45. Il n'est pas possible de récupérer un enfant à l'école juste après le repas de midi à la cantine, (sauf raison exceptionnelle) », ni d'amener un enfant à la cantine, à midi, s'il est absent le matin. De même, hors temps scolaire, les enfants ne doivent pas circuler dans les couloirs et les classes, sans autorisation.

4 - Annulation des repas

L'inscription est annuelle. Pour toute modification, il vous est recommandé de la signaler en Mairie à ***mairie.vigoulet-auzil@orange.fr*** au plus tard le mardi 17h00, pour prise en compte la semaine suivante. Concernant une absence supérieure à 3 jours, liée à une maladie, il y a lieu d'informer la Mairie au plus tôt et fournir un certificat médical, les 3 premiers repas sont dus.

5 – Modalités de paiement

Prix du repas à ce jour : 4.12€ (sous réserve de modification tarifaire).

6 - Règles de vie à respecter durant les temps d'ALAE et de cantine

L'ALAE et le restaurant scolaire étant des lieux collectifs, des règles de vie en communauté s'appliquent pour assurer le bon fonctionnement et le bien-être de tous ses acteurs et bénéficiaires :

- Respect mutuel entre les enfants et les adultes (se parler poliment, parler sans crier, ne pas se bousculer, ne pas être violent, ...)
- Respect du matériel (ne pas renverser les chaises, prendre garde à la vaisselle, conserver les jeux en bon état et les ranger en fin d'activité, ...)

- Respect de la nourriture (ne pas jeter ni gaspiller la nourriture, garder la carafe d'eau et le pain propres pour ses camarades, goûter et redemander poliment une ration supplémentaire si on le désire, ...)
- Respect de la propreté des lieux et de l'hygiène (se laver les mains avant le service, ne pas jeter la nourriture par terre, ne pas remettre les aliments dans le plat, utiliser les poubelles, ...)
- Respect des règles de sécurité,
- Respect des horaires

LA CANTINE N'EST PAS UNE SALLE DE JEUX,
LA COUR N'EST PAS UN LIEU OU ON SE BAT,
LA RECREATION EST UN MOMENT DE DETENTE

7 – Hygiène

Le suivi de l'hygiène est assuré par des contrôles bactériologiques sous forme d'analyses communiquées par les agents de l'Etat au service de restauration scolaire, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

8 – Fonctionnement et discipline

* Un moment de calme sera demandé aux enfants, avant d'entrer à la cantine, au début et à la fin du repas.
* Afin de favoriser l'autonomie de l'enfant, chacun est responsable du rangement de la table à la fin du service. L'eau et le pain doivent être demandés au personnel sans crier et sans se lever.
* La feuille de liaison:

En cas de manquement aux règles énoncées ci-dessus, les mesures suivantes peuvent être appliquées de manière graduée et les parents seront informés par le biais de cette feuille de liaison qui sera retournée signée par les parents.

- Nettoyer si salissure, réparer ou remplacer si dégradation (en cas d'impossibilité d'identifier le responsable, toute la table est associée à la réparation).
- Etre placé à une autre table, pour le service en cours voire pour une période déterminée,
- Etre changé de service,
- Si un comportement inadapté persiste, convoquer l'enfant et ses parents à la Mairie, en présence du personnel concerné. Une sanction pourra alors être prononcée pour l'enfant. Celle-ci pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire de la cantine et/ou de l'ALAE.

Ces règles ont pour but d'améliorer les rapports entre les enfants tout en établissant un climat de respect et de courtoisie avec les adultes. Merci de respecter ce règlement intérieur de la même façon que le règlement de l'Ecole. Merci de respecter les horaires pour le personnel communal qui continue son service après l'ALAE.

Les parents et responsables légaux reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur de la restauration scolaire et de l'ALAE.

9 – Contacts :

- Ecole : 05.61.73.38.83 - ce.0311060j@ac-toulouse.fr
- ALAE : 06.71.87.87.22 - alaevigoulet@gmail.com
- Mairie : 05.61.75.60.19 – mairie.vigoulet-auzil@orange.fr

DOCUMENT A CONSERVER